

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2019 A 19 H 30

## PROCES VERBAL

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs : Martine PERINET, Maire, Stéphane ALLARD, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAIDDON, Adjoints, Roland LIGEON, Paul SEIGNEUR, Sylvianne MILLET-BAUDEY, Pierre SOLLE, Jean-Michel MUFFAT-JEANDET, Gaspard CHATELLARD, Muriel MORAND, Céline GACHET, Hervé GROSSET-BOURBANGE.

**EXCUSE** : Monsieur Dominique MORAND ;

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

Après avoir approuvé le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour:

1- **VOTE** à l'unanimité le budget primitif 2019 de la Commune qui s'équilibre :

- En dépenses et recettes d'exploitation à : 4 579 373 €
- Et en dépenses et recettes d'investissement à : 6 342 413 €

2- **VOTE** à l'unanimité le budget primitif 2019 du service de l'eau qui s'équilibre :

- En dépenses et recettes d'exploitation à : 280 000 € HT
- Et en dépenses et recettes d'investissement à : 182 698.60 € HT.

3- **VOTE** à l'unanimité le budget primitif 2019 des Bois et Forêts qui s'équilibre :

- En dépenses et recettes d'exploitation à : 16 600 € HT
- Et en dépenses et recettes d'investissement à : 23 867.66 € HT

4- Considérant que la commune de Demi-Quartier entend poursuivre son programme d'équipements sans augmenter la pression fiscale,

Souhaitant baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CFE, sachant que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour Demi-Quartier augmente de 6.78 % à 6.94 %, **VOTE** les taux d'imposition 2019 :

<i>Taxes</i>	<i>Taux 2019</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>14.77 %</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>8.75 %</i>

<i>Taxe foncière sur les Propriétés non bâties</i>	<b>40.06 %</b>
<i>Taux d'imposition cotisation foncière des entreprises</i>	<b>19.03 %</b>

- 5- **MET** à jour le tableau des effectifs du personnel communal pour l'année 2019 ;
- 6- **VOTE** les subventions allouées au titre de 2019 pour un montant total de **309 104 €**, dont
- **5 750 €** pour l'agriculture
  - **4 250 €** pour les écoles et collèges
  - **133 380 €** pour les associations, dont
    - **12 000 €** à l'orchestre d'harmonie de Megève et **3 000 €** à titre exceptionnel
    - **102 000 €** au club des sports de Megève.
    - **5 000 €** pour le hockey club Pays Mont-Blanc ;
    - **6 000 €** pour la MB Race ;
  - **127 680 €** en réserve pour le pôle enfance de Megève ;
- 7- **APPROUVE** la convention d'objectifs à passer avec le club des sports de Megève suite à l'octroi d'une subvention de 102 000 € pour l'année 2019 ;
- 8- **APPROUVE** deux avenants n° 6 avec l'OGEC de Megève d'une part, l'OGEC de Combloux d'autre part, afin de réactualiser la participation financière de la commune de Demi-Quartier au coût de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires pour les élèves fréquentant ces établissements, soit :
- **22 935.61 €** pour l'OGEC de Megève
  - **5 275.74 €** pour l'OGEC de Combloux ;
- 9- **EMET** un avis favorable au report du transfert de la compétence de l'assainissement à la CCPMB au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- 10- **PREND ACTE** du retrait de la commune de DEMI-QUARTIER du CCAS « commun » existant entre les communes de MEGÈVE et DEMI-QUARTIER, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, celui-ci n'ayant aucune existence légale ;  
**PREND ACTE** du « retour » de la compétence Action sociale comme compétence pleine et entière, et individuelle de la commune, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;  
**ADOpte** le partage des biens indivis entre les deux communes.  
 Madame Sylvianne MILLET-BAUDEY et Monsieur Roland LIGEON se sont abstenus en raison de l'estimation de France Domaines sur les terrains agricoles, jugée trop élevée ;
- 11- Par 3 voix pour, 5 voix contre (de Madame Muriel MORAND, Messieurs Jean-Michel MUFFAT-JEANDET, Roland LIGEON, Pierre SOLLE, Pascal BRONDEX) et 5 abstentions (de Madame Céline GACHET, Marie-Laure GAIDDON, Messieurs Stéphane ALLARD, Gaspard CHATELLARD, Hervé GROSSET), **N'APPROUVE PAS** la convention constitutive de groupement de commande relative au projet d'études de faisabilité d'un ascenseur valléen, estimant que la réflexion doit être élargie au transport urbain et pas

seulement pour l'activité de tourisme. En outre, ce projet ne reflète pas d'intérêt pour le domaine skiable de la Princesse, défavorisant les commerçants de cette station.

**12-SOLLICITE** une subvention auprès de la Région dans le cadre du programme Sylv'Acctes pour un montant de 800 €, pour les travaux de dégagement de plantations sur les parcelles C et D ;

**13-SOLLICITE** une subvention auprès de la Région dans le cadre du programme AURA pour un montant de 1 800 €, pour des travaux de dépressage et de nettoyage manuel de jeune peuplement résineux sur la parcelle F ;

**14-SOLLICITE** l'ONF pour l'application du régime forestier sur des parcelles communales ;

#### **1- PREND CONNAISSANCE DES INFORMATIONS SUIVANTES :**

- Des décisions 4, 5, 6, 7 et 8 du 28 février 2019 confiant la défense de la commune au cabinet ADAMAS de Lyon, suite aux requêtes en appel faites par Mesdames CARQUILLAT, GADOUD, GACHET, par les Consorts Michel MORAND, Messieurs REY, SCI du Grand Tétras, suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble le 20 décembre 2018 relatif au PLU ;
- Du résultat de la campagne sur la pollution réalisée à Demi-Quartier par ATMO ;
- De la lettre de Monsieur le Préfet relative à la mise en accessibilité des ERP et de la fin du dispositif d'accessibilité programmée et des sanctions qui seront dorénavant applicables, rappelant que Demi-Quartier a bénéficié d'une dérogation pour la mairie, dans l'attente de l'aménagement d'un nouveau bâtiment ;
- De la réorganisation de la collecte des ordures ménagères et des travaux prévus pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés sur le territoire de la CCPBM ;
- De la journée nettoyage du 27 avril 2019 ;
- D'un problème de visibilité d'un panneau STOP au carrefour formé par la route de la Carrière et la RD 1212 ;
- De l'Etat-Civil et de l'urbanisme à la date du 11 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

Le Maire,

Martine PERINET.